



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL n°3

Réunion du 16/10/2023

Président : M. YILDIZOGLU Ali, Mme. SOUSA Biqueline

Présents : Mme GAUTIER Nadine, MM. AMEYOUD Selim, MASSEMOUDI Hassen, MIGUEL Nuno Filipe (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défaillante**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non-utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Sur la 3ème journée de critérium foot animation, on ressense 6 forfaits, 17 feuilles de match papier utilisées à la place de la FMI et 13 feuilles de match manquantes.

En 2ème appel, 13 feuilles de match manquantes.

CRITERIUMS FOOT ANIMATION J3

NOMBRE DE FORFAIT : 6

U10

U11

Match N°27267755 AFP 18

Match N° 27268243 RC PARIS 10 (2ème forfait)

U12

Match N° 27246839 CAMILIENNE (2ème forfait)

Match N°27258521 ESC XV

U13

Match N° 27246226 ESC 20 (2ème forfait)

Match N° 27246403 ESC XV

U13 A 11

NOMBRE DE FEUILLE DE MATCH PAPIER : 17

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de deuxième envoi d'une feuille de match papier, le club se verra infliger une amende (voir annexe financière)

U10

Match N° 27269684 AS CENTRE PARIS / MACABI du 14/10

Match N°27269681 ANTILLAIS PARIS 19 / ESC XV du 14/10

Match N°27269068 PARIS 13 ATLETICO / NICOLAITE CHAILLOT du 14/10

U11

Match N°27269067 ES PARISIENNE / TROPS du 07/10

Match N°27268242 ANTILLAIS PARIS 19 / PARIS 13 ATLETICO du 14/10

Match N°27267758 ANTILLAIS PARIS 19 / PUC du 14/10

Match N° 27267416 BON CONSEILS / ES PARISIENNE du 14/10

Match N° 27267596 BON CONSEILS / ENFANT GOUTTE D'OR du 14/10

Match N° 27267138 BON CONSEILS / ESPERANCE PARIS 19 du 14/10

Match N°27267413 ENFANT GOUTTE D'OR / TERNES du 14/10

U12

Match N°27246838 ES PARISIENNE / PETITS ANGES du 14/10

Match N°27246518 ES PARISIENNE / PETITS ANGES du 14/10

Match N°27258171 TERNES / POUCHET du 14/10

Match N°27246287 ES SEIZIEME / ACP 15 du 14/10

Match N°27246356 ES SEIZIEME / ACP 15 du 14/10

U13

Match N°27246430 ES PARIS XIII / AFP 18 du 14/10

Match N°27245669 PETITS ANGES / PARIS 13 ATLETICO du 14/10

Match N°27244809 PARIS FC / PARIS 13 ATLETICO du 14/10

U13 à 11

Match N°27269870 ES PARISIENNE / PETITS ANGES du 14/10

Match N°27269873 PARIS ALESIA / ESPERANCE PARIS 19 du 14/10

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevante et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er Appel : 13**U10**

Match N°27268448 CAMILIENNE / ACP 15 du 14/10
Match N°27268532 CAMILIENNE / ACP 15 du 14/10
Match N°27269273 PETITS ANGES / ES PARISIENNE du 14/10
Match N°27269503 TERNES/ PITRAY OLIER du 14/10
Match N°27269607 LE TIR ASBB / ESC 20 du 14/10

U11

Match N°27266927 SALESIENNE PARIS / PARIS 13 ATLETICO du 14/10
Match N° 27266928 PARIS ALESIA / ESPERANCE PARIS 19 du 14/10
Match N° 27267082 PARIS ALESIA / PUC du 14/10
Match N° 27267191 ES PARISIENNE / ENFANT PASSY du 14/10

U12

Match N°27257934 CHANTIERS / ENFANT PASSY du 14/10
Match N°27258522 AFP 18 / UFCP 17 du 14/10

U13

Match N°27246065 ES PARISENNE / VIKING du 14/10

U13 à 11

Match N°27269817 CAMILIENNE / ES SEIZIEME du 14/10

2ème Appel (J2) : 11**U10**

Match N° 27268528 ES PARISIENNE / PARIS 13 ATLETICO du 07/10

Match N° 27269268 ES PARISIENNE / PARIS XIII ES du 07/10

Match N°27269497 TERNES / PETITS ANGES du 07/10

Match N° 27269757 PARIS FC / POUCHET du 07/10

U11

Match N°27268125 CHANTIERS / AFP 18 du 07/10

U12

Match N°27246174 CA PARIS / SOLITAIRE FC du 07/10

Match N°27246282 CA PARIS / SOLITAIRE FC du 07/10

Match N°27246352 ESPERANCE 19 / PARIS 13 ATLETICO du 07/10

Match N°27246460 ESPERANCE 19 / PUC du 07/10

U13

Match N° 27246402 TERNES / VIKING PARIS du 07/10

U13 à 11

Match N° CAMILIENNE / PETITS ANGES du 07/10

PLATEAUX

Il est rappelé aux clubs que la participation aux plateaux U6/U9 est obligatoire dans le cadre des obligations des catégories séniors.

PLATEAU U8 du 07/10/23 :

ABSENCE du club TERNES CS dans le groupe D à PARIS ALESIA

PLATEAU U7 du 14/10/23 :

ABSENCE du club ESC XV dans le groupe A à ES SEIZIEME

ABSENCE du club ASC PARISII dans le groupe D à PARIS ALESIA

ABSENCE du club POUCHET dans le groupe F au PUC

ABSENCE du club PARIS 13 ATLETICO dans le groupe B à l'ACP 15

ABSENCE du club ESPERANCE PARIS 19 dans le groupe C à PARIS XI US

ABSENCE des clubs NICOLAITE CHAILLOT et MONTMARTRE dans le groupe E à MACABI PARIS

Si votre club est intéressé pour accueillir un plateau, merci d'envoyer un mail à technique@district75foot.fff.fr

DECISIONS

Suite au 3^{ème} forfait du RC PARIS 10 en U13, La commission enregistre le forfait général de l'équipe et transmet à la commission statut et règlement.

DOSSIER N°1 :

Match N° 27269806 COURONNES OFC / PARIS ALESIA FC du 30/09

La commission demande des explications au club de l'OFC COURONNES sur la non mise à disposition de feuille de match papier.

La commission demande également si le match s'est joué .

DOSSIER N°2 :

Match N° 272668387 ESPERANCE PARIS 19 / PARIS 13 ATLETICO du 07/10

La commission demande des explications aux deux clubs pour avoir la raison du « terrain non conforme » et de la non tenue du match .

DOSSIER N°3 :

Match N° 27246841 CHAMPIONNET SPORT / TROPS FC du 14/10

La commission demande des explications aux club de CHAMPIONNETS SPORT sur le retard présumé de la rencontre (mail du FC TROPS du 16/10/23)